



DASSAULT

A V I A T I O N

DRSH - JFH/MDT-n°05/0031

**AVENANT À L'ACCORD D'ENTREPRISE
SUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES
DU 17 DÉCEMBRE 2002**

ENTRE :

La Société **DASSAULT AVIATION** dont le siège est 9 Rond Point des Champs Elysées
Marcel Dassault - 75008 PARIS,
représentée par Monsieur **Pierre VIVIEN**, Directeur des Relations Sociales et des
Ressources Humaines,

D'une part,

Et :

Les Organisations Syndicales ci-après :

C.F.D.T.
C.F.T.C.
C.F.E.-C.G.C.
C.G.T.
C.G.T.-F.O.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Adresse géographique : 78, Quai Marcel Dassault - Saint Cloud - Tél. : (1) 47 11 40 00 - Télex : 633 545
Adresse postale : Cedex 300 92552 St Cloud Cedex
Siège social : 9, Rond-Point des Champs-Elysées Marcel Dassault - 75008 Paris - France - S.A. au Capital de 61 007 176 Euros - 712 042 456 RCS Paris

Pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires récentes ou encore à venir, concernant l'emploi des personnes handicapées, l'accord du 17 décembre 2002 conclu pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2003 est prolongé d'une année à compter du 1er janvier 2006, sous réserve de l'agrément de l'autorité administrative.

Les partenaires sociaux mettront à profit cette période pour améliorer le contenu du futur accord triennal.

FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Le présent avenant sera déposé auprès de la Direction Départementale du Travail des HAUTS DE SEINE et du Secrétariat du Greffe du Conseil de prud'hommes de BOULOGNE, conformément aux dispositions de l'article L. 132.10 du Code du Travail.

Fait à Saint-Cloud, le 28 novembre 2005

Pour le Personnel :
**Les Représentants des
Organisations Syndicales**

Pour l'Entreprise :
P. VIVIEN

C.F.D.T.

M. R. DUCREUX

C.F.T.C.

M. Gilles ROUSSEAU

C.F.E.-C.G.C

M. Richard BENERE

C.G.T.

M. Dominique RICHARDY

C.G.T.-F.O.

M. B. BOILET